

Réunion du 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 85

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (Suppléant de Gilles MARDELLE) Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Loïc COUNTRY (pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Christian LOMBART, Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jérôme TOULOUSE, Marc PEREZ, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

## RAPPORT N° 18 : FIXATION DU PRIX DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET PROFESSIONNELS POUR L'ANNEE 2024

**Rapporteur : M. Régis CASSAROUÉ**

De par sa compétence collecte et traitement des déchets, la communauté de communes de Lacq-Orthez accueille, sur ses sites de traitement de Mourenx et d'Orthez des déchets de professionnels ou de collectivités dans la limite des arrêtés préfectoraux d'exploitation.

Ainsi, l'Unité de Valorisation Energétique de Mourenx peut recevoir des ordures ménagères et des déchets industriels banals de professionnels et de collectivités. Le process d'incinération permet de produire de la vapeur, vendue ensuite à la SOBEGI.

Le pôle de gestion des déchets d'Orthez traite sur ses différents sites (ISDND, ISDI, plateforme de déchets verts) les déchets industriels banals, les déchets verts, les déchets inertes (gravats), le bois et les ordures ménagères résiduelles des professionnels et collectivités.

Des ponts bascules en entrée de site permettent de quantifier précisément les apports pour ensuite les facturer au poids selon les tarifs ci-dessous proposés :

Pour l'UVE de Mourenx :

- Traitement d'ordures ménagères résiduelles et de déchets industriels banals :
  - De 0 à 300 tonnes : 140 € la tonne (+ TGAP en vigueur),
  - Au-delà de 300 tonnes : 120 € la tonne (+ TGAP en vigueur),
- Vente de vapeur à SOBEGI : 25 € HT la tonne.

Pour le pôle de gestion des déchets d'Orthez :

- Traitement des ordures ménagères résiduelles : 140 € la tonne (+ TGAP en vigueur),
- Traitement des déchets industriels banals : 85 € la tonne (+ TGAP en vigueur),
- Traitements des déchets verts : 45 € la tonne,
- Traitement des déchets inertes (gravats et déblais de terrassement) : 15 € la tonne,
- Traitement du bois : 75 € la tonne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** les tarifs ci-dessus mentionnés,
- **d'autoriser** son Président, à signer toutes les pièces utiles à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Patrice LAURENT**